



N° :2191.....DRHAA/SPF

RABAT, LE1. AOUT 2017

DECISION

d'ouverture des examens d'aptitude professionnelle pour l'accès aux différentes échelles toutes filières confondues Au titre de l'exercice 2017

Le Directeur Général de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses,
Vu le Dahir n° 1-95-8 du 22 Ramadan 1415 (22 Février 1995) portant promulgation de la Loi n°12-94 relative à l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses et à l'Organisation du Marché des Céréales et des Légumineuses;
Vu le Statut régissant le personnel de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses;
Vu les Arrêtés du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes fixant les modalités des concours et examens d'aptitude professionnelle pour l'accès aux différentes échelles (6 à 11) de l'ONICL en date du 22/08/2012 et du 11/11/2008;
Vu la Note de Service n° 1422 en date du 24 Avril 2017 portant appel aux candidatures pour la participation aux examens d'aptitude professionnelle au titre de l'exercice 2017 pour l'accès aux différents grades toutes filières confondues de l'ONICL ;
Vu la Loi des cadres au titre de l'exercice budgétaire 2017 ;
Vu les Demandes des candidats concernés.

DECIDE

ARTICLE PREMIER : Les dates des épreuves écrites et d'entretien oral, avec le jury prévu dans le cadre des examens d'aptitude professionnelle pour l'accès aux différentes échelles, sont fixées comme suit :

- Epreuve écrite⁽¹⁾ : Samedi 4 Novembre 2017 à 8 h 30 mn.
- Entretien oral ⁽²⁾ : Entre le 13 et le 17 Novembre 2017.

ARTICLE DEUX : Ces examens se dérouleront au siège de l'ONICL, sis 3, Avenue Moulay Hassan, Rabat.

ARTICLE TROIS : Les candidats sont tenus de déposer leurs projets de rapports en cinq exemplaires, au plus tard le Samedi 4 Novembre 2017 avant 14h00 à Monsieur le Chef de la Division des Ressources Humaines et des Affaires Administratives ou Monsieur le Chef de Service du Personnel et de la Formation.

¹ Pour les échelles 6 à 10, la première épreuve sera traitée le matin à partir de 9h00mn et la deuxième à l'après-midi à partir de 14h00mn.

² Dates approximatives, les dates exactes seront communiquées lors de la décision portant résultats des épreuves écrites.

ARTICLE QUATRE : La liste des candidats admis à se présenter à ces examens est arrêtée comme suit :

1- Filière administrative :

Echelle	GRADE A L'ONICL	MATR	NOMS	PRENOMS	AFFECTATION
9	Rédacteur de 3 ^{ème} Grade	575	BALAFREJ	BOUCHRA	DCML
		598	EDDAQAQ	BOUCHAIB	ONICL/EL JADIDA
10	Administrateur de 3 ^{ème} Grade	379	ZOUHIR	MOHAMED	ONICL/CASABLANCA
		648	EL KHOMSSI	ABDELAALI	DRHAA

2- Filière technique :

Echelle	GRADE A L'ONICL	MATR	NOMS	PRENOMS	AFFECTATION
9	Technicien de 3 ^{ème} Grade	596	RADI	LATIFA	DCML
		647	BOUMADIANI	NAJAT	ONICL/NADOR
10	Technicien de 2 ^{ème} Grade	505	LAMBARDI	AHMED	DFC
		508	BOUCHAAL	YAMNA	ONICL/ERRACHIDIA

NB: la présente décision fait l'objet d'une convocation aux examens d'aptitude professionnelle au titre de l'exercice 2017, ainsi je vous demande, en conséquence de vous présenter à la date et au lieu sus-indiqués.

Le Directeur Général de l'Office National
Interprofessionnel des Céréales et
des Légumineuses (ONICL) (Maroc - Marrakech)
Signé : Youssef KEBBARA

D/n°759...../ 08/2017.

3, شارع مولاي الحسن - ص.ب. - 154 - الرباط - الهاتف: 00 21 73 05 37 - الفاكس: 05 37 70 13 93 - البريد الإلكتروني: directeur@oncl.org.ma